

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 MARS 2022

SOLIDARITÉS, PETITE ENFANCE ET FAMILLE

28 / 22_028 - SECOURS POPULAIRE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNÉE 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt et un mars

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Madame le Maire en date du 15 mars 2022.

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Marie-Pierre BOUCABEILLE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Nathalie BORGHESE, Gilbert HANGARD, Fabienne MENARD, Enrico SPATARO, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Stephen JACKSON, Geneviève MARTY, Marie-Louise AT, Jean-Michel QUINTIN, Laurence PLAS, Martine KOSINSKI-GONELLA, Alain REY, Florence FABRE, Daniel GAUDEFROY, Betty HECKER, Maeva VASSET, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Boris DUPONCHEL, Sandrine SOLIMAN, André BOUDES

Membres excusés :

Mathieu VIDAL donne pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE
Naïma MARENGO donne pouvoir à Michel FRANQUES
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Marie-Corinne FORTIN
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Laurence PUJOL
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gilbert HANGARD
Jean ESQUERRE donne pouvoir à Bruno LAILHEUGUE

Membre(s) absent(s) :

Frédéric CABROLIER, Esméralda LAPEYRE

référence(s) :

Commission proximité - vie sociale du 9 mars 2022

Service pilote : Logement

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Odile Lacaze

Odile LACAZE, rapporteur,

L'association Secours Populaire fédération du Tarn sollicite comme chaque année par le biais du dossier de demande de subvention CERFA une subvention annuelle de fonctionnement.

Cette association vient en soutien des personnes en difficulté dans les domaines de l'aide alimentaire, l'aide au maintien au logement et à l'énergie, l'accompagnement scolaire ainsi que l'accès à la culture, aux vacances, aux loisirs et aux sports.

Pour l'année 2022, il est proposé d'attribuer à cette association une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 500 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

l'attribution d'une subvention de 1 500,00 € au Secours Populaire.

DIT QUE

les crédits sont inscrits au chapitre 65 - fonction 6574 – nature 520 du budget 2022.

Nombre de votants : 41

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Olivier LEVREY

Directeur général mutualisé
Ville d'Albi et Communauté d'agglomération de l'Albigeois

Envoyé en préfecture le 23/03/2022

Reçu en préfecture le 23/03/2022

Affiché le 23/03/2022



ID : 081-218100048-20220321-22_028-DE

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.